Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme MERCHADOU, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. JOUBE à Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

12 – PLAN DE FINANCEMENT - DÉVÉGÉTALISATION ET POSE DE BÂCHES DE PROTECTION À LA CITADELLE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le programme des travaux de dévégétalisation des remparts de la Citadelle se poursuit. Il contribue largement à enrayer le processus de dégradation du monument.

Ce programme s'établit, chaque année, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et le Centre Technique Municipal de la Ville.

Outre ces travaux d'entretien des remparts, l'état des toitures des Portes de la Citadelle et de deux casernements nécessite que des mesures conservatoires soient prises rapidement en attendant de réaliser les travaux de rénovation préconisés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ces dépenses de fonctionnement pouvant être partiellement financées par le Ministère de la Culture – DRAC d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Monsieur le Maire, Par décision n° D/2025/70 en date du 15 avril 2025, a sollicité auprès de ce partenaire indispensable, une subvention à hauteur de 40 % du montant des prestations.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Projet :		Aides publiques :		
<u>Dévégétalisation</u> Remparts de la Citadelle (année 2025) <u>Bâchage :</u> Pose de bâches en toiture Porte Royale Livemeuf Casernements 11 – 13 Rue du Bastion St Romain	**22 971,00 €** **28 584,21 €** 11 184,28 € 10 774,28 € 6 625,65 €	DRAC	20 622,08 €	40 %
		Autofinancement :		
		Fonds propres	30 933,13 €	60 %
Total dépenses de fonctionnement	**51 555,21 €**	**Total recettes de fonctionnement**	**51 555,21 €**	

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 74718 – chapitre 74 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 12 mai 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/05/25
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20250520-75626-DE-1-1

le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYMAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE